

ETATS GENERAUX DU DPE ET DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Communiqué de presse -2

20/01/2025

Objet : Urgence majeure pour l'immobilier - Appel à des États généraux du DPE et du diagnostic immobilier !

- Depuis plusieurs jours, le secteur du diagnostic immobilier traverse une période de bouleversements majeurs. Non seulement nous sommes la cible d'un bashing incessant de la part des médias, mais nous assistons également à des divisions internes préoccupantes. Ces tensions se manifestent parfois par des propos inacceptables, exacerbant les fractures au sein de notre profession et fragilisant notre crédibilité collective.
- Le plus, cette situation a un impact direct sur l'attractivité de notre métier. Nous décourageons les futurs diagnostiqueurs de demain. Le nombre de diagnostiqueurs formés diminue drastiquement (de moins 30 à 40%) et les futurs auditeurs énergétiques, pourtant indispensables pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, se font également plus rares moins 25% à date...moins 40% en mai ?
- Si nous continuons sur cette lancée, notre métier risque de souffrir d'un grave manque d'acteurs, ce qui aura des répercussions non seulement sur notre filière, mais aussi sur l'ensemble du secteur immobilier. En effet, sans une profession forte et structurée, c'est tout l'écosystème immobilier qui pourrait être déstabilisé.
- Diagnostiqueurs immobiliers, ressaisissez-vous !
- Nous devons prendre conscience que chacun a le droit de s'exprimer et de faire entendre sa voix, mais cela ne doit jamais se faire au détriment de l'intérêt général de notre profession. Il est impératif de cesser ces comportements destructeurs qui affaiblissent nos fondations et compromettent notre avenir.
- Pour répondre à ces défis, nous appelons à une action collective et structurée autour d'une initiative majeure :

La création d'un Conseil National du Diagnostic Immobilier (CNDI)

Pour renforcer notre profession sur le long terme, il est impératif de constituer un Conseil National du Diagnostic Immobilier (CNDI). Cet organe représentatif devra incarner la diversité de notre filière et garantir une collaboration constructive entre tous les acteurs, sans exclure personne.

Composition du CNDI :

Membres de droit

- Représentants des institutions publiques : Ministère du Logement, Ministère de la Transition écologique, autres administrations concernées.

Membres professionnels

- Organisations professionnelles du diagnostic immobilier.
- Diagnostiqueurs indépendants.
- Centres de formation agréés.
- Organismes de certification.

Membres associés

- Personnes physiques ou morales ayant un intérêt dans le secteur : acteurs de l'immobilier, associations de consommateurs, spécialistes de la rénovation énergétique, etc.

Membres honoraires

- Personnalités ayant apporté une contribution notable au développement et à la reconnaissance du diagnostic immobilier.

Objectifs principaux du CNDI :

- Assurer une représentation équitable de l'ensemble de la filière.
- Devenir un interlocuteur unifié pour dialoguer avec les pouvoirs publics.
- Proposer des solutions concrètes et coordonnées pour faire évoluer la profession.
- Promouvoir les bonnes pratiques et renforcer la fiabilité et la transparence des diagnostics.

Le temps est venu de fédérer nos forces et de bâtir ensemble une vision commune pour l'avenir du diagnostic immobilier. Ces initiatives, les États Généraux du DPE et la création du CNDI, sont non seulement nécessaires, mais indispensables pour relever les défis à venir, préserver notre profession, et soutenir la transition énergétique.

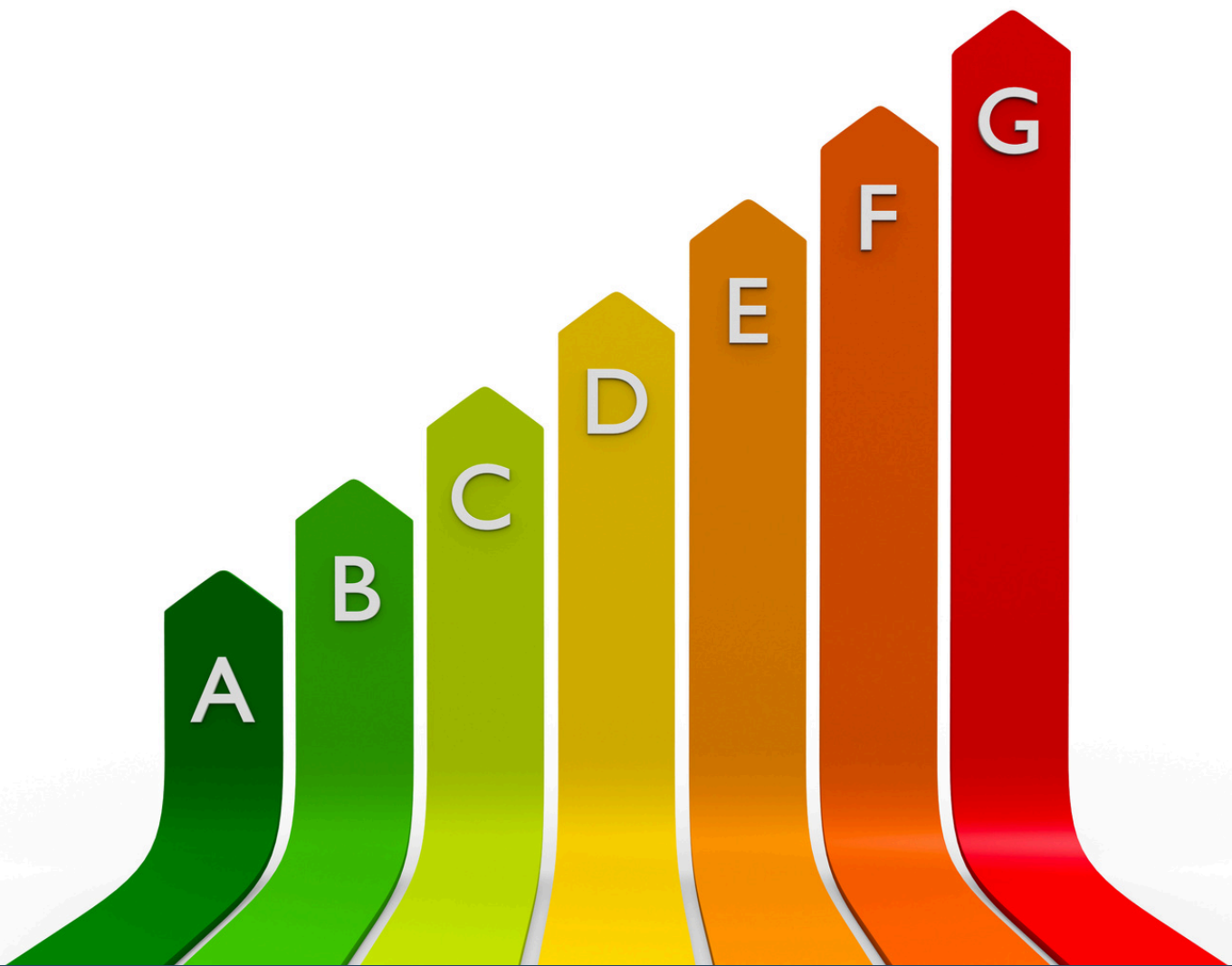
Agissons ensemble, unis, pour garantir l'avenir de notre métier et la confiance de nos partenaires et clients.

Contact presse : Olivier DUCELIER

Téléphone : 06 65 35 4000

olivier@lesdiagnosticsimmobiliers.com

20/01/2025



MERCI !